

LE MANOIR DE KERVEGAN(T) À SERVEL

PAR FRANÇOIS SALLOU

Kervégant

Le lieudit « Kervégan » se trouve à 1,2 kilomètre dans le sud-ouest du clocher de l'église de Servel ancienne paroisse se trouvant près de Lannion.

Cette sieurie¹ est d'ancienneté puisque l'on sait que Guillaume du Tertre y réside en 1427, date de cet inventaire général que l'on appelle *Réformation des fouages (Diocèse de Tréguier)*. Il appartenait, fort probablement, à une famille mentionnée dès 1405 dans la région.

Lors de la réformation de 1543, La *Motte de Kervégant* appartenait à Jean du Tertre indiquant de ce fait que Kervégan fut un cite à motte que l'on rapporte d'une manière générale mais sans justificatif précis au onzième siècle.

On ne possède pas de descriptif évoquant les divers bâtiments qui ont dû marquer le paysage en bordure de la rupture de pente du plateau de Servel et de la vallée du Léguer.

De 1486 à 1777, Raoul du Tertre², Olivier du Tertre, Jean du Tertre, Claude du Boisgelin et Jeanne Calloët, sa femme, sont successivement, propriétaires de la métairie noble de La Motte, du lieu noble du Grand-Traouleguer, des convenants Pinvizic, du Petit-Traouléguer, de Pouldrain, de Kermerien³. Selon Potier-de-Courcy, les Du Tertre sont s. de Kervégan et de Crec'hgouriffen en Servel, et blasonnent de gueules au lambel d'argent dont on voit leurs armes dans la chapelle de Saint-Nicodème.

Selon *La généalogie des seigneurs de Goasvenl* (Manuscrit de Keroulas), la chapellenie fondée, fin XIV^e début XV^e, dans l'église de Servel serait due à Guillaume du Tertre époux de Catherine Merou de la maison de Kergomar en Loguivy-les-Lannion⁴. La terre de Kervégant resta sept générations dans la famille Du Tertre jusqu'à ce que Renée du Tertre, héritière, l'apporte à François du Boisgelin, s. de Kervégan en Lanloup près de Plouha. Cette alliance eut lieu vers la fin du XVI^e siècle⁵. Claude du Boisgelin était donc sieur de Kervégan en Lanloup et de Kervégant en Servel. Il vend Kervégan en Lanloup à Raoul Ollivier, s. du Bouredeau, en 1657, et se retire à Servel.

Les Du Tertre, un patronyme multiple.

Guy Le Borgne, en 1667, présente son *Armorial des Bretons*⁶, ouvrage de référence, dans lequel il cite quatre familles porteuses de ce patronyme :

*Du Tertre, jadis à *Keruegan(t)*⁷ en Servel, au Rochou en Lannehec, Le Henguer en Brelevenez, Crec'hgouliffen en Servel, Pontguennec en Perros-Guirec qui portaient *de gueulle au lambeau (Lambel) à trois pendants d'argent vers le chef*. Cette première maison a donné un Echanson de la duchesse Anne et cette famille a produit en outre en divers temps sous nos ducs des capitaines d'Hennebont & Lesneven qui commandaient les arquebusiers de l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier, & francs-archers de l'évêché de Léon

*Du Tertre, alias Penvern en Plouguiel, à présent Kermen près Lantreguer, & autres, *d'argent au massacre de cerf de gueulle sommé d'une fleur de lys de même*.

¹ Ce terme est un néologisme de création récente ; il évoque une simple propriété sans aucune justice. Sous l'Ancien régime on utilisait le terme seigneurie dans son sens large (Jean GALLET « Les seigneurs et les sieurs vers 1450-1480 », dans *La seigneurie Bretonne 1450-1680*, Publication La Sorbonne, 1983, p.78.

² *Du Tertre*, s. de Kervégant en Servel, fin XIV^e. Cette famille est propriétaire de La Motte, de Kervégant et du Mengouet en Servel.

³ AD22 E 1495.

⁴ Keroulas, carte 28, f° 15.

⁵ Voir la date dans BMS de Lanloup vers 1598 +/-6.

⁶ LE BORGNE (G.), *Armorial Breton*, Rennes, chez Julien Ferré, 1667.

⁷ L'orthographe de Kervegant n'est pas fixée ; nous ajouterons la lettre - t – afin de différencier le Kervegant de Servel du Kervegan de Lanloup ayant appartenus aux mêmes.

*Du Tertre, jadis à Kernilien près de Guingamp, *de gueulle à une rencontre de bœuf d'argent*.

*Du Tertre jadis à Kergurunet en Plouezoch, évêché de Tréguier, *de gueulle à trois croix recoiffettées aux pieds fichés d'argent, 2 & 1*.

Potier de Courcy, en 1846⁸ présentait sa première édition intitulée *Nobiliaire de Bretagne*. Une deuxième édition apparaît en 1862, dans lequel le nombre des familles est doublé. En 1946 la première édition est rééditée en fac-similé et comprend 6 750 blasons. La même maison d'édition édite une quatrième édition de trois volumes en 1970 sur laquelle nous travaillons.

On notera que Potier de Courcy nomme cette famille du nom « des Tertres » mais nous n'avons jamais retrouvé cette graphie ni dans les BMS, ni dans *l'Armorial Breton* Le Borgne.

Dans cette quatrième édition nous trouvons 9 familles porteuses de ce nom dont les quatre issues de l'armorial de Guy Le Borgne.

Il y a donc lieu d'être bien vigilant car deux familles Du Tertre ont fréquenté la région de Lannion ce qui peut être source de confusions.

Yves Briand a en effet relevé lors de la Réformation au Domaine royal en 1677 Les Du Tertre que l'on trouve habitant rue Suzaine (ancienne pharmacie de la Place du Centre), s. de Keravel différente des Du Tertre, seigneurs de Kervégant en Serval.

D'ailleurs le patronyme Tertre ne doit pas être étranger à la présence de cette motte et l'on peut être amené à penser que cette famille a habité, en principal, ce site à Motte maintenant disparu. On peut ainsi oser penser que son antiquité peut remonter au XIII^e siècle.

Guillaume du Tertre est s. du Rochou⁹, en Lanvezeac, et de Kervégant en Serval. Il avait épousé Catherine Meurou de Kergomar en Loguivy. A la sixième génération Kervégant reviendra, peu avant 1597¹⁰, à François du Boisgelin, époux de Renée du Tertre laquelle le tenait de ses frères décédés pendant la Ligue. Ainsi donc cette famille n'a plus de représentant porteur du nom lors de la Déclaration au domaine du Roi de 1679.



Figure 1 : Cadastre Serval 1826, D1.

Généalogie des Du Tertre- Kervégant en Serval. XIV^e-1597ca.

La généalogie la plus intéressante se trouve dans le Recueil du Cabinet Lannion du XVII^e siècle dont une copie se trouve aux Archives Départementales du Morbihan (AD56) et que nous avons photocopié.

Pierre et son fils Claude de Lannion avaient entamé une procédure concernant les usurpations de François du Cosquer, s. de Rosambeau. Il en a résulté une correspondance très suivie avec Guy et Maurice Le Borgne, laquelle réunissait toutes les généalogies familiales propriétaires des terres usurpées. Cette documentation conçue dans un contexte judiciaire revêt de ce fait une véracité d'autant plus justifiée que

⁸ POTIER DE COURCY (P.), *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, 4^e éd., reprint J. Floch, Mayenne, 1970.

⁹ 1684, décès d'écuyer Alain ... (déchirure), s. du Rochou (BMS Lanvezeac 16/214).

¹⁰ Première apparition dans BMS Serval en 1597 (BMS Serval 115/214).

Claude de Lannion en vérifiait les sources. On y voit, à chaque tableau généalogique, des commentaires tels que *Vraye* ou bien *ceci demande à être justifiée*, notamment de la main de Claude de Lannion lui-même.

Ainsi trouve-t-on, pour la terre de Kervegan(t) - Le Tertre, les propriétaires suivants :

Généalogie annotée comme étant
vraye par Pierre (ou Claude) de
Lannion (Cf *Cabinet Lannion*) :



Charlemagne du Tertre (1360) et Allain du Tertre (1358) le quel payait une rente féodale à Hervé de Kerbouric, frère puîné de Thomas, seigneur de Kerbouric (*Cabinet Lannion* page180/138)

Guillaume du Tertre, (Réf. 1427) s. du Rochou et de Kervegant.

x Catherine Merou de la maison de Kergomar.

I 3 fils et 2 filles.

I

Rolland du Tertre, rayé par arrest en 1463.

x N... Jourdrain-Kervezic.

xx Catherine de Kerandraou.

I x

Raoul du Tertre, s. de Kervegant.

x Jeanne de Kermechou.

I

Olivier du Tertre¹¹, s. de Kervégant par acquêt qu'il en fit de son aîné, Jean. Déclare 80 Livres en 1481.

x Jeanne de La Haye¹² de Plouaret.

I

Jean du Tertre¹³, s. de La Motte et du Menguez (Réf. 1563). & maison à Lannion en 1570.

x Françoise de Kerousy.

I

I

François du Tertre¹⁴ (aîné), s. de Kervegant.

x Marguerite Couffon¹⁵, héritière de Kerdreux.

I

I

Louis °1566 tué à Morlaix.

1595ca.

I
Jean + sans enfant.

I

Guillaume du Tertre, s. de La Motte.

x Jeanne de Turnegouet.

I

I

I
Renée¹⁶, devenue héritière.

x François du Boisgelin.

I

Jeanne.

x J. Boulais.

Rolland du Tertre fut reçu par Hervé du Tertre, son frère aîné, pour son homme ramager de bouche et de main, à charge de fournir son partage à Briand du Tertre son juveigneur, et de faire bâtir une salle au Rochou (Lanvezeac), à charge d'entretenir la chapellenie fondée en l'église de Serval par ses père et mère et autres contrats (1402-1411-1413).

Olivier du Tertre est un personnage de la fin du XV^e siècle. Homme de finances proche du duc, il exerça des offices de l'Hôtel ducal telles que celles de sommelier de l'Echansonnerie dès 1487 où il émargeait pour 60 livres par an au registre des pensions. Ces charges plus ou moins honorifiques étaient

¹¹ Il fut échanson de la reine Anne, duchesse de Bretagne. En 1489 il possédait deux tombes dans l'église du Baly qui lui venait d'Olivier de La Haye père de Jeanne.

¹² Elle était fille d'Olivier de La Haye, décédé avant 1489.

¹³ Il était capitaine de Lesneven et des francs-archers du Léon. Transaction du 14 X 1527 entre Jean du Tertre et Jan de Cresolles (AD44, B 1670, f°11, 12).

¹⁴ François du Tertre était capitaine des arquebusiers de Tréguier.

¹⁵ Fille de Henry Couffon (Voir Couffon, *Plouha*, p.63). Elle hérita de tous les biens Couffon qui consistaient en Kerdreux, La Tour-Couffon et plusieurs terres.

¹⁶ Une certaine Renée du Tertre apparaît, en 1598 (BMS de Plestin-les-Grèves, image 285/699).

toujours lucratives. Selon Jean Kerhervé il devait résider moins souvent dans son domaine de Kervegant qu'à la cour ducale où il paraît avoir été en faveur. Il fut receveur du Domaine à Lannion en 1482-5 & 1488-99.

Cette famille Du Tertre néanmoins est bien présente à Lannion car en 1570, François du Tertre, s. de Kervegant, donne 2 s. de rente à l'église pour engagements faits par feu Olivier de La Haye, pour deux tombes dans la dite église (YB, Cahier Lartigue n°1, acte 29, p.8). -- en 1490. Ce même François du Tertre donne rente à la fabrique, par héritage de son père, Olivier de La Haye en Plouaret, de sa femme (*Ibidem*, acte 34, p.8). Cette famille s'éteint par le décès de Louis du Tertre tué à Morlaix lors des de la guerre de La Ligue vers 1595. A cette date Renée, sa sœur, devient héritière de Kervegant en Servel ; deux années plus tard, en 1597, François du Boisgeline apparaît dans les BMS.

Relevé BMS des Du Tertre.

- 1413, 15 Septembre, Rolland du Tertre possède un courtil non loin du bout suzain de la Halle (Yves Briand, *Cahier Informe*, « Archives paroissiales classées par ordre chronologique » fiche 1).
- 1426, Rolland du Tertre déclare un métayer à Kervegant en Servel (Torchet, *Réformation*).
- 1427, Guillaume du Tertre, noble de Servel (CRBC M 2454, f° 54).
- 1463, Rolland du Tertre, rayé par arrest (*Ibid.*).
- 1463, 20 octobre, Constance du Tertre possède la moitié d'une maison située au carrefour situé devant le bout suzain de la cohue au Porzmeur vers Saint-Nicolas (Cahier n°6, tiré du relevé chronologique de Yves Briand, fiche 11).
- 1467, Constance du Tertre, sa mère Catherine Kergadiou, Jean Le Bot mari de sa sœur aînée, (*Ibid.*, Fiche 14).
- 1492, Rolland du Tertre possédait une maison rue de La Rive (*op.cit.*, carte 28).
- 1543, La Motte de Kervegant et Le Mengouet appartiennent à Jean du Tertre (*Ibid.*).
- 1553, Guillaume du Tertre (BMS Servel 8/323 & 10/208).
- 1559, Marie du Tertre, d. de Kerbridou (BMS Servel 14/323).
- 1560, 24 Février, Guillaume du Tertre, s. de La Motte, Marguerite Co(u)ffon, d. de Kervegant, Marie du Tertre, d. de Kerbridou (BMS Servel 17/323, 3^e § gauche).
- 1562, Marie du Tertre, d. de Kerbridou (BMS Servel 17/323).
- 1562, Marguerite Couffon (Coffhon), d. de Kervegant (BMS Servel 18/323).
- 1563, Guillaume du Tertre, s. de La Motte (BMS Servel 23/323).
- 1563, 30 août, naissance de Jeanne du Tertre ; P = François du Tertre, s. de Kervegant ; M = Marguerite Couffon, d. de Quervegant (BMS Servel 24/323).
- 1564, b = Catherine du Tertre ; P = François du Tertre ; M = Marguerite Couffon (BMS Servel 27/323).
- 1564, François du Tertre, s. de Kervegant = p (BMS Servel 28/423).
- 1566, 9 avril, b = Louis du Tertre ; P = François du Tertre ; M = Marguerite Couffon ; p = Louis Loz, s. de Kergouanton ; m = Jeanne Couffon, femme de Guillaume de Kernechriou, s. de Coatgelard (BMS Servel 82/214)
- 1567, b = Pierre du Tertre ; P = François du Tertre, s. de Kervegant ; M = Marguerite Couffon ; p = Pierre de Coettredrez, s. de Coattredrez ... (BMS Servel 84/214 & 33/323).
- 1569, b = François du Tertre ; P = François du Tertre ; M = Marguerite Couffon (BMS Servel 86/214 & 35/323).
- 1571, b = Marguerite ; P = François du Tertre-Kervegant ; M = Marguerite Couffon (BMS Servel 37/323 & 88/214).
- 1574, Marguerite Couffon, d. de Kervegant = m (BMS Servel 38/323).
- 1580, Marguerite Couffon, d. de Kervegant = m (BMS Servel 41/323).
- 1590, une maison possédée par le s. (François) de Kervegant à Lannion (*Cahier 2*, acte 10, p.5).
- 1613, Renée du Tertre, d. de Kervegant = m (BMS Servel 119/323).

Kervégant aux Du Boisgelin issus de la maison de Kerveret en Lanloup.

Charles du Boisgelin, s. de Kervegan en Lanloup
 x Jacqueline Coatarel
 xx Eliette Poënces
 Ix
 François du Boisgelin +/-1615
 x 1598ca **Renée du Tertre, héritière de Kervégant**
 I
 I
 Vincent °/1600 +1651 Gilles François
 x 1623 Anne de Plesidy-Collodic +1656 // ego
 I
 I
 I
 Claude du Boisgelin¹⁷ François Jean, s. de La Tour Isabelle Renée Marie Gilles
 (1624-1670) °1625 (1627-1707) (1657)
 x Jeanne Calloet +1671 x Marguerite d. de La Motte
 du Tertre x H. Le Cogniec
 I
 I
 I
 Pierre °1657 Gabriel Maurice Jean (1667-1673)
 demeurait x 1690
 à Kervégant Gilonne de Liscouet
 en 1670 + noyé 1691
 I I
 s.h. s.h.

La première mention de Vincent du Boisgelin, s. de Kervégant apparaît en 1615 dans les BMS de Serval ; son père François a du décéder récemment.

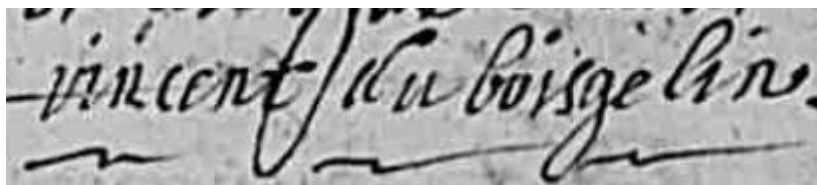
Claude du Boisgelin hérita de Kervegan en Lanloup et de Kervégant en Serval. Il vendit Kervegan par acte du 10 Août 1657 et se retira à Kervégant (Couffon, *SEMcdN*, LVI, Lanloup, 74). Sa signature apparaît dans les BMS de Serval dès janvier 1657 où il est dit s. de Kervégant, Kervegan.

BMS

- 1597, François du Boisgelin = p (déchirure) (BMS Serval 68/323). 1^{ère} apparition dans les BMS de Serval.
 1597, 9 Septembre, ° Jean du Boisgelin ; P = François du Boisgelin, s. de Kergueguen et de Kervégant ; M = Renée du Tertre, d. de Par.... (?) ; p = Jean Le Goualles, s. de Kerguezay ; m = Marguerite de Larmor, d. du Coztrevou (BMS Serval 71/323).
 1613, Renée du Tertre, d. de Kervégant, marraine (BMS Serval 119/323).
 1614, Juillet, Jean Boisgelin = p (BMS Serval 122/323).
 1615, Vincent du Boisgelin, s. de Kerveguen = p (BMS Serval 126/323, page de gauche, § 4).
 1625, b = François du Boisgelin, second fils ; P = Vincent du Boisgelin ; M = Anne de Plesidy, s. et d. de Kervégant (BMS Lanloup 106/314).
 1626, b = Renée du Boisgelin ; P = Vincent ; M = Anne de Plesidy ; m = Renée Bertou, d. de Saint-Georges (BMS Lanloup 108/314).
 1630, 24 avril, Vincent du Boisgelin s. de Kervegan et de Kervégant (signature) = p de Vincent Courson, fils aîné de Regnault Courson et de Jeanne du Boisgelin (BMS Plouha 285/723).
 1635, Vincent du Boisgelin, s. de La Passée, chevalier de Saint-Michel¹⁸ (PdC, t.III, 394) avec réserve.
 1640, 19 avril, éc. Vincent du Boisgelin, s. de Kervégant = p (BMS Plouha 392/723).

¹⁷ Claude du Boisgelin est s. de Kerveguen (Lanloup) et s. de Kervégant (Serval) (BMS Lannion 113/792). En 1681 ils perdent un fils, Pierre Jacques du Boiselin, âgé de 24 ans (BMS Lannion 10/373). Gabrielle Calloet est dite tante maternelle du défunt fils ; elle est donc sœur de Jeanne Calloet. --- Aveu concernant la métairie noble de La Motte en Serval (AD22 E 1495).

¹⁸ Création en 1469 jusqu'à l'Ordonnance de 1665. La preuve était de trois degrés.



Signature de Vincent du Boisgelin, s. de Kervégant (BMS Plouha 392/723)

- 1645, Françoise de Kerdegasse est dite dame douairière (d.d.) de La Passée, veuve de Vincent du Boisgelin (Rosmorduc, « Induction Du Boisgelin, branche de Pontrivily »).
- 1651, Claude du Boisgelin, s. de Kervégant (BMS Servel 161/323), déchirures.
- 1655, naissance de Françoise du Boisgelin ; P = Claude ; M = Jeanne Calloet (BMS Servel 166/323).
- 1657, juin, naissance de Pierre du Boisgelin ; P = Claude du Boisgelin ; M = Jeanne Calloet, s. et d. de Kervégant, Kervegan ; p = Pierre Calloet, conseiller du roy ; m = Jacquette (Salliou ?) (fille ?) de Jan Salliou, conseiller du roi en son Parlement de Bretagne, s. de Chef-d-Bois, Crec'h-Gouliffen (BMS Servel 169/323).
- 1670, 9 mars, décès de Claude du Boisgelin, s. de Kervégant, La Motte, 46 ans (BMS Servel 317/708).
- 1670, décès de d. Renée du Boisgelin, 80 ans (BMS Servel 337/708).
- 1671, 25 novembre, décès de d. Jeanne Calloet, d. de Kervégant Boisgelin (BMS Servel 373/708).
- 1690, 10 novembre, mariage de François du Boisgelin, s. de La Tour, 30 ans ; P = Jan du Boisgelin, s. de La Tour ; M = d. Renée Michel ET de Jeanne Hélène Le Calennec, 31 ans ; d. Jeanne du Boisgelin, d. du Roslan, sa sœur (BMS Lannion 48/418).
- 1705, 5 avril, décès de Jean du Boisgelin, s. de La Tour, 80 ... ans *ca* ; François du Boisgelin, s. dudit lieu, son fils ; Fiacre du Dresnay, s. dudit lieu (BMS Lannion 203/707).

Ancienne cheminée de Kervegant en Servel-Lannion.

Cette cheminée n'existe plus ; elle a été transportée dans un autre lieu résidentiel. Monsieur Gwenaël Bérardy-Chevance, actuel propriétaire de Kervegant, nous a fait parvenir ce document photographique datant d'un inventaire de 1948. Nous le remercions.

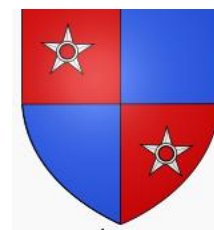
Ce document apporte des renseignements intéressants et nous ne pouvons que conseiller d'autres propriétaires éventuels de tels documents, de nous le faire savoir afin que perdure le souvenir de nos ancêtres.



Cheminée exportée dans une villa côtière (Trébeurden ou Trégastel), Remarquer le collier de l'ordre et les consoles à volutes caractéristiques de la première moitié du XVII^e siècle.

En dehors du fait que l'écartelé Du Boisgeline est formellement reconnaissable on remarquera l'existence du collier de l'ordre du Saint-Esprit.

Potier de Courcy indique qu'il existe un certain Vincent du Boisgeline, s. de La Passée, chevalier de cet ordre en 1635.



On devine l'écartelé Du Boisgeline,

Or nous trouvons dans Rosmorduc¹⁹ auteur de relevés concernant la déclaration de noblesse de la branche des Du Boisgeline de Pontrivily, la citation d'un acte daté du 16 mars 1645 par lequel dame Françoise de Kerdegace, dame douairière de La Passée, est veuve de messire Vincent du Boisgeline. Il y donc à la même époque deux Vincent du Boisgeline, ce qui engendre une confusion : Vincent, s. de Kervegant et Vincent, s. de La Passée.

Nous pensons que l'auteur de la cheminée, à savoir le sieur de Kervegant de Serval est bien le chevalier de l'ordre de Saint-Michel en lieu et place de son parent, Vincent du Boisgeline, sieur de La Passée car nous privilégions les preuves sculptées sur pierre aux preuves écrites.

Nous savons que Vincent de Kervegant est décédé peu avant 1651, on peut donc en déduire que le manoir fut bâti entre 1643 +/-8 par ledit Vincent, fils de Renée du Tertre, héritière à la suite du décès de son frère survenu en 1595 lors des guerres de la Ligue ; dates tout-à-fait cohérentes avec le style de la cheminée.

A propos de l'Ordre de Saint-Michel :

Institué par Louis XI en 1469 pour se démarquer de l'ordre de Saint-Georges, l'ordre de Saint-Michel était un ordre de Cour dans lequel ne pouvait être admis que trente-six gentilshommes, mais le nombre d'admission devint si grand qu'il tomba dans une entière déconsidération. Henri III le fit revivre et le réunit à l'ordre du Saint-Esprit qu'il venait de créer en 1578. A cet effet il statua que les chevaliers du nouvel ordre prendraient les insignes de celui de Saint-Michel, la veille de leur réception et c'est pour cette raison que tous les chevaliers du Saint-Esprit mettaient le collier de Saint-Michel autour de leur écusson.

A propos de l'Ordre du Saint-Esprit :

Appelé à l'origine ordre et milice du Saint-Esprit, il fut institué le 31 Décembre 1578 par Henri III qui le dédia au Saint-Esprit en mémoire de sa naissance (Septembre 1551). Les membres recevaient tous l'ordre de Saint-Michel et devaient porter à la suite de cette circonstance le titre de Chevalier des ordres du roi. C'est le titre que nous donne Potier-de-Courcy : Chevalier de l'ordre de Saint-Michel ou de l'ordre du roi auquel appartient Vincent du Boisgeline promu en 1635. Il fallait avoir 35 ans au moins, ce qui signifie que Vincent du Boisgeline est né peu avant l'an 1600. Il fallait être catholique et faire preuve d'au moins trois degrés de noblesse. L'ordre ne comportait jamais plus de deux membres dans la même famille.

(MAIGNE W., *Abrégé méthodique de la science des armoiries*, réimp. Garnier frères, Paris). 1885.

De la forme des blasons adjacents de la cheminée exportée de Kervegant en Serval :

On remarque de chaque côté du blason central deux écus anonymes (d'attentes ?) de forme atypique.

La forme des supports a varié dans le temps : « *Et quant aux diverses formes d'Escus, j'en ay fait graver icy quelques-vns que j'ai recueillis de divers auteurs* » écrivait Wlson alias Vulson à l'époque de Vincent du Boisgeline. Il semble que les deux blasons d'attentes aient la même apparence que celui que l'on trouve dans la *Science Héroïque* de Vulson²⁰

¹⁹ ROSMORDUC (Cte de), *La noblesse de Bretagne devant la Chambre de la Réformation (1668-1671)*, 1896, tome III, pp. 36-50.

²⁰ VULSON, Marc de, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, « Des escvs et boucliers des anciens ; de leur matiere, forme, & usages », dans *La Science Héroïque traitant de la noblesse, de l'origine des armes*, 1644. p.23.



Écus atypique (d'après WILSON). On retrouve une forme identique à ceux de l'ancienne cheminée de Kervégant en Serval).



Marc de Wilson, s. de La Colombière, auteur de *La Science Héroïque*, était aussi chevalier de l'ordre du roi en 1644.

Chapelle de Saint-Nicodème en Serval²¹.

Cette chapelle est consacrée au culte d'un saint d'Asie mineure, riche pharisien juif, adepte de Jésus et l'ami de Joseph d'Arimatée.

Selon René Couffon elle daterait de la fin du XVI^e siècle.

Yves Briand dans un article paru dans *l'Echo de Lannion* en 1959²² signale qu'il y existe, un banc à accoudoir, où l'on peut relever des traces d'armoiries. Il s'agit du banc noté en 1754 dans le procès verbal que nous présentons. A cette époque-là les armes sont connues : « que le dit Bahic nous a dit être écartelé au premier et quatre une molette à cinq pointes aux deux et trois un champ sans émaux » (Du Boisgeline). Notre regretté ami Yves Briand possédait des documents de la Fabrique de Saint Nicodème datés de l'année 1776. Par le document que nous présentons et existant dans les Archives de Kergrec'h appartenant à la famille Roquefeuil de Kergrec'h, nous remontons d'un demi siècle. C'est l'occasion de rendre hommage à cet amoureux de Lannion que fut Yves Briand.

Si la métairie de La Motte et Kervégant sont distants de près de 400 mètres, la chapelle est toute proche de ce dernier d'environ 80 mètres ; on peut considérer qu'elle est la chapelle domestique du manoir de Kervégant.

« 7 septembre 1754. Etant arrivé à la dite chapelle nous la sommes fait ouvrir par Jan Loppes saisi de la clef d'icelle. S'est présenté maître François Guezennec, procureur du seigneur de Kergariou, lequel a dit que ce dernier était fondateur de la dite chapelle étant construite dans l'emplacement d'un bois de haute futaye entièrement clos et donnant vis-à-vis la barrière du manoir de Kervégant requérant qu'il lui soit donné pour constant que dans le maître vitre et en dehors de la dite chapelle sont les armes de messieurs Du Tertre et Du Boisgeline, qu'en haut de la dite chapelle sont aussi les armes du dit seigneur de Kergariou...Donnons pour appuré (approuvé) qu'en haut de la vitre étant dans le pignon de la dite chapelle contre l'autel est un écusson que le dit Bahic nous a dit être peint sur verre et estre partie, au premier d'argents au fretté de gueules au francanton chargé d'une tour crénelée (Kergariou²³), dont la couleur n'a pu être dite ; au second party coupé d'azur au cheff de pourpre chargé d'une molette d'argent (Du Boisgeline) ; qu'au côté dextre et au dessous dudit ecusson un autre écusson peint en verre, party, au premier de gueules au lambel d'argent (Du Tertre), au second coupé d'argent au cheff d'or (), que au côté senestre pareillement au dessous de l'écusson susdit en est encore un autre peinte en verre, party, au

²¹ Voir aussi : HABONVILLE Louis, « La chapelle de Saint-Nicodème : de Louis XIV à la Révolution », dans *Bulletin de l'ARSSAT*, 1994, p.36.

²² Yves BRIAND, « La chapelle de Saint-Nicodème en Serval », articles parus dans *l'Echo de Lannion* les 1^{er} et 8 août 1959. Nous remercions vivement la direction du Trégor de nous permettre d'accéder librement à ses archives si précieuses.

²³ Joseph de Kergariou est propriétaire de la métairie noble de La Motte en Serval (AD22 E 1486)

premier de gueules au lambel d'argent (Du Tertre), au second party d'argent à trois bandes d'azur au franc canton ().

Que contre le marchepied de l'autel au côté de l'évangile est un banc sans clôture sur l'accoudoir duquel est un écusson en sculpture que le dit Bahic nous a dit être écartelé au premier et quatre une molette à cinq pointes aux deux et trois un champ sans émaux (Du Boisgelin²⁴).

Qu'en dehors et au dessus de la porte dans la longère cotté du midy est une pierre sur laquelle est gravée un écusson que le dit Bahic nous a dit être autant qu'on peut voir écartelé au premier et quatre un lambel (Du Tertre), aux deux et trois un lion sans émaux ().

Qu'au dessous du portal étant au pignon sous le clocher de la dite chapelle est aussi un écusson gravé en pierre à my effacé mais que le dit Bahic a dit être autant qu'il a pu remarquer party au premier une molette à cinq pointes, au second party un lambel sans émaux, que au surplus il n'a été remarqué ny en dedans ny au dehors de la dite chapelle autre écussons.

En l'endroit maître Le Bricquir, procureur fiscal de la juridiction du Faou, de Kerduel et annexes a protesté contre la qualité de fondateur prétendue par le dit seigneur de Kergariou de la dite chapelle de Saint Nicodème et contre les prééminences par luy réclamées tant en la dite chapelle qu'en l'église paroissiale de Servel en ce qu'elle est préjudiciables aux droits de la dite seigneurie du Faou et de Kerduel, réservant d'impunir l'aveu fourny par mon dit sieur de Kergariou à la dite seigneurie et tous autres dus et droits en général et à signé ainsy Le Bricquir procureur fiscal de Kerduel.

Du dit seigneur de Kergariou par le dit maître Guezennec, son procureur, a été dit qu'il proteste contre le plédé du dit procureur fiscal, attendu qu'il n'ignore pas non plus que le seigneur Du Faou qui est le seul et unique fondateur de la dite chapelle de Saint Nicodème ainsy qu'il a déjà fait voir et qu'il le justifiera dans la suite si le seigneur Du Faou veut luy contester la dite fondation. »

Notons au passage que Jean du Tertre, s. de Kervégant, fit souche en France et vendit Kervégant en Servel à son frère cadet. Ce dernier devint échanson de la reine Anne et épousa Jeanne de La Haye de la maison de La Haye en Plouaret.

Étude de M^e DANIEL, notaire à Lannion.

VENTE

PAR ADJUDICATION

Le **jeudi 2 août 1877**, à une heure après midi, il sera procédé par le ministère de M^e DANIEL, notaire à Lannion, à la vente par adjudication

DES BIENS CI-APRÈS

Près le bourg de Servel

DES DÉPENDANCES DE KERVÉGANT

Bout levant de la maison principale, chambre et grenier au-dessus, sous à porcs, dans le portail, moitié bout levant de la grange, avec crèche, tiers milieu de Liors-an-Leur, jardin, Parc-an-Couldry, petit bois, emplacement de crèche, moitié de l'allée longue.

Pour voir les lieux, s'adresser à M. MÉNOU, à Kerandrivin, en Servel.

Le Lannionnais 1877, 60/112

²⁴ Du Boisgelin, s. de Kervégant, Ecartelé aux 1 et 4 de gueules à la molette d'argent, aux 2 et 3 d'azur plein (ici champs sans émaux).

